Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260212-DM_2026_023-DE

DST
Référence : GMA/GLM/MM 2026

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2026-023

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Diagnostic sur l'état structurel des bases Ouest et Est
Pour un montant total de 8 955 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'étudier l'état structurel des bases Ouest et Est,

Vu le devis présenté par l'entreprise ATOUT PORTS, 8 rue Alain Gerbault 56000 Vannes pour un montant total de 7 462,50 € HT soit 8 955 € TTC,

DECIDE

Article 1: D'accepter le devis présenté par l'entreprise ATOUT PORTS pour étudier l'état structurel des bases Ouest et Est, pour un montant total de 7 462,50 € HT soit 8 955 € TTC.

Article 2: Le devis sera signé par l'Adjoint délégué.

Article 3: En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 12 février 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

MAIRIE DE CARNAC (Morbihan)

Gérard MARCALBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr